



## **CTMESR du 9 janvier 2013**

### **Déclaration préalable de la FSU**

Par manque de temps de préparation à la suite de l'annonce de cette réunion du CTMESR au moment des fêtes de fin d'année, nous n'avons pas préparé de déclaration liminaire générale. Nous rappelons cependant nos attentes d'une rupture avec la loi LRU dans les projets législatifs pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche qui doivent suivre les Assises.

Nous profitons de l'intervention de la CFDT sur les difficultés actuelles d'application de la loi Sauvadet dans l'ESR pour exprimer notre accord avec les points soulevés. Nous y ajoutons l'urgence des problèmes des enseignants du supérieur éligibles aux concours réservés organisés par le MEN, dont les arrêtés d'organisation ont été publiés fin décembre. Ces derniers omettent ainsi le supérieur dans les différentes expériences professionnelles listées pour l'étude des dossiers, et l'affectation en cas de succès au concours reste à traiter. Il est essentiel de prévoir des garanties pour que les collègues du supérieur ne soient pas défavorisés, notamment dans les capacités des jurys à appréhender leurs expériences, surtout pour des candidats dans des disciplines à la marge des spécialités de CAPES existantes, comme par exemple le Français Langue Etrangère.